

Procedure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué 2022/2794(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Certaines exemptions à l'obligation de débarquement dans les eaux occidentales pour 2023 Complétant 2018/0074(COD) Sujet 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche Zone géographique Océan Atlantique région	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Evénements clés			
25/10/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente		
19/08/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)05756	
22/08/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2794(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/09955

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2022)05756	19/08/2022	EC

